



## Règles d'engagement et entente de participation

L'un des principes fondamentaux de la consultation auprès de l'industrie est qu'elle doit être réalisée avec le plus haut degré d'impartialité et d'équité entre toutes les parties. Aucune personne ou organisation ne peut recevoir ou sembler avoir reçu un avantage spécial ou injuste par rapport aux autres.

Tous les documents fournis au cours du processus de consultation auprès de l'industrie, débutant avec la publication sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) – <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres> – de la présente Lettre d'intérêt (LI) et se terminant avec la diffusion d'un rapport sommaire sur la rétroaction et les résultats, le cas échéant, seront communiqués à tous les participants enregistrés qui auront manifesté leur intérêt en signant cette entente relative aux règles de participation à la consultation.

Le processus de consultation pourrait comporter les activités suivantes :

- a. Distribution d'une ou de plusieurs Demande de renseignement (DDR) ou de questionnaires;
- b. Journées de l'industrie virtuelles (pouvant se dérouler avec un segment spécifique de l'industrie seulement [optionnelles]);
- c. Rencontres individuelles avec les participants fournissant des informations pertinentes (optionnelles);
- d. Envoi des réponses aux DDR (optionnelles);
- e. Rencontres individuelles tenues après l'affichage d'une DDR (optionnelles);
- f. Affichage de la liste des participants;
- g. Publication de rapports sommaires sur la rétroaction et les résultats;
- h. Publication régulière de fichiers composés des réponses aux questions formulées par les participants.

Plusieurs consultations et ateliers pourront avoir lieu sur divers sujets, dans le but de solliciter la rétroaction et les commentaires de l'industrie. Il est possible que le Canada scinde certaines parties du besoin en sous-groupe afin d'accélérer le processus de consultation.

Le Canada ne communiquera pas aux autres participants ou à de tierces parties des renseignements exclusifs ou sensibles du point de vue commercial concernant un participant, sauf dans la limite prescrite par la loi.

### MODALITÉS

Les modalités énumérées ci-dessous s'appliquent au processus de consultation. Afin d'encourager un dialogue ouvert, les participants conviennent de ce qui suit.

- a. Ils doivent discuter des différents points de vue concernant le besoin et fournir des solutions positives aux problèmes soulevés. Tous les participants doivent avoir la même possibilité de faire part de leurs idées et suggestions;
- b. Sauf information contraire, les membres de l'industrie doivent adresser leurs demandes de renseignements et leurs commentaires à l'autorité contractante. Veuillez prendre note que toute communication envoyée à des représentants du Canada non autorisés peut être entièrement divulguée par le Canada sur le SEAOG;
- c. Le Canada n'a aucune obligation de publier une Demande de propositions (DDP) ou de négocier un quelconque marché pour les exigences de ce besoin;



- c. Le Canada n'a aucune obligation de publier une DDP ou de négocier un quelconque marché pour les exigences de ce besoin;
- d. Si le Canada décide de publier une DDP, il peut en établir, à son gré, toutes les modalités;
- e. Le Canada ne remboursera pas les frais engagés par toute personne ou entreprise pour participer au processus de consultation;
- f. Toutes les demandes de renseignements concernant l'approvisionnement dans le cadre de ce besoin doivent être transmises à l'autorité contractante;
- g. La participation au présent processus de consultation n'est pas obligatoire. Le fait de ne pas participer à ce processus consultatif n'empêchera pas un soumissionnaire de soumettre une proposition dans le cadre d'un appel d'offres concurrentiel;
- h. Si le Canada décide de mettre le projet en œuvre, une DDP pourrait être soumise à l'industrie dans le but de recevoir ses commentaires; et,
- i. Le refus ou l'omission de signer les règles de participation à la consultation entraînera l'exclusion du processus de consultation.

En signant ce document, le participant déclare avoir les pleins pouvoirs pour lier l'entreprise mentionnée ci-dessous et accepter en son nom et au nom de l'entreprise d'être lié aux modalités énoncées dans le présent document.

**Nom de l'entreprise :**

**Nom du représentant :**

**Téléphone :**

**Courriel :**

**Langue préférée pour  
la correspondance :**

Français

Anglais



**Secteur(s) d'activité  
couverts par le  
fournisseur :**

Entreposage de vaccins

Distribution de vaccins

Services de transport à des températures contrôlées

Services domestiques

Services internationaux

Entreposage de produits à des températures contrôlées

Services domestiques

Services internationaux

Services logistiques de tiers spécialisés dans les vaccins

Services domestiques

Services internationaux

Autre, veuillez spécifier :

**Signature :**

**Date :**